



Règlement intérieur à destination des adhérents

Article 1 : Généralités

L'association Mélie Danse est ouverte à tous dès la petite section de maternelle. Les cours de danse commencent une semaine après le Forum des Associations de Vigneux-de-Bretagne, en Septembre, et s'achèvent à la mi-juin (sauf exceptions). Cela représente un total de 30 semaines de cours dispensés +/- 2 semaines selon les années (fonction de la quantité de jours fériés. Sauf exception, les cours tombant sur des jours fériés ne sont pas rattrapés.

L'association ne dispense pas de cours durant les vacances scolaires sauf exceptions particulières. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile valable pour les cours et les spectacles. Pensez à vérifier que votre assurance couvre bien les activités extra-scolaires de votre enfant.

En signant ce contrat vous vous engagez au respect et à la politesse envers autrui (professeurs, bénévoles, adhérents, accompagnateurs...) sous peine de sanctions.

Article 2 : Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu dès le mois de Juin, par le biais de la plateforme internet <https://www.helloasso.com/associations/melie-danse> ou durant les permanences de l'association lors des portes ouvertes en Juin et lors du Forum des Associations de Vigneux-de-Bretagne en Septembre. Renseignements complémentaires par mail à meliedanse44.contact@gmail.com.

L'élève adhère à l'école de danse de par son inscription, cette dernière ne sera validée qu'après réception des pièces suivantes :

- La totalité du paiement selon la formule choisie.
- Le règlement intérieur dûment signé et remis à un membre du bureau, dans la boîte aux lettres ou au professeur. Pour les mineurs, la signature du représentant légal est obligatoire.
- Une garantie d'aptitude à la pratique sportive (Cf. article 3).

Article 3 : Aptitude à la pratique sportive

Merci de fournir selon le cas :

Pour les adultes: un certificat médical est demandé lors de la première inscription puis une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse (questionnaire santé CERFA pour adulte: nécessité de répondre non à toutes les questions pour ne pas fournir de certificat médical) à fournir tous les ans.

Pour les enfants: Seule une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique sportive est nécessaire si les réponses aux questions du questionnaire CERFA mineur sont négatives, sinon un certificat médical est à fournir.

Article 4 : Paiement

Le paiement peut se faire :

- par CB en une ou trois fois sans frais sur la plateforme Hello Asso,
- par chèques vacances après inscription sur la plateforme Hello Asso.

Le remboursement partiel des cours ne pourra être envisagé qu'en cas de problème médical attesté par un médecin ou en cas de déménagement. Lors d'une **inscription avec règlement en 3 fois, l'intégralité des paiements est dû à l'association**, même lorsque l'adhérent.e arrête les cours pendant l'année pour une raison autre que celles qui permettent un remboursement partiel de l'adhésion.



Article 5 : Annulation des cours

L'association Mélie Danse se réserve le droit de supprimer un cours après les inscriptions définitives du mois de septembre, si le quota de 5 élèves minimum par cours n'est pas atteint. Il sera alors proposé aux personnes inscrites soit un autre cours, avec un autre professeur ou à un horaire différent, soit le remboursement total des sommes versées.

Article 6 : Déroulement des cours de danse

Les cours commencent et se terminent à l'heure. L'arrivée doit se faire 5 à 10 minutes avant l'heure du début du cours pour avoir le temps de se changer et pouvoir commencer le cours avec tous les élèves, ceci afin que la progression de l'échauffement soit la meilleure. Assurez-vous que le professeur soit bien présent dans la salle avant de laisser votre enfant.

Pour les mineurs, nous demandons aux parents la plus stricte ponctualité à la fin du cours de danse, afin de ne pas retarder le début du cours suivant. Le professeur n'est plus responsable de l'enfant dès que le cours de danse est terminé. A partir de 8 ans, les enfants ont la possibilité de partir seuls (information demandée au moment de l'inscription). Si tel n'était pas le cas, signifiez leurs qu'ils doivent attendre leur accompagnateur dans le vestiaire et en aucun cas à l'extérieur du bâtiment.

Merci de ranger correctement les affaires dans le vestiaire et de ne pas apporter d'objet de valeur avec vous. L'Association n'est pas responsable des pertes ou vols d'objets. Il est conseillé de noter le nom de la danseuse/du danseur sur les tenues de danse. Il est demandé aux adhérents et parents de respecter la pudeur de chacun dans les vestiaires (éviter les va-et-vient, limiter les accompagnants à l'intérieur du vestiaire et de bien fermer la porte derrière vous).

L'entrée dans le bâtiment se fait par la porte principale en haut des escaliers. **La porte de sortie située à côté du vestiaire est un accès pour les personnes à mobilité réduite, les personnes munies de poussettes et une sortie de secours. Merci de ne pas l'emprunter en dehors de ces fonctions.**

Article 7 : Relations association/adhérents

Consultez régulièrement le panneau d'affichage dans le couloir, la page Facebook de l'association www.facebook.com/AssociationMelieDanse, la page Instagram @Meliedanse_vigneuxdebretagne et le site internet meliedanse.e-monsite.com, vous y trouverez les informations importantes tout au long de l'année. Nous communiquons beaucoup par mail tout au long de l'année. Pensez à vérifier vos spams et/ou à nous prévenir si vous ne les recevez pas.

En cas d'absence aux cours (même après le cours), merci d'avertir le/la professeur par mail: meliedanse44@gmail.com.

Pour la bonne organisation du spectacle de fin d'année et des Mélie Démos, un questionnaire quant à la participation de chaque élève aux représentations prévues est distribué en milieu d'année et doit être rapidement retourné signé aux professeurs ou aux bénévoles du bureau (boîte aux lettres, par mail ou en main propre). Si l'élève participe à ces manifestations, il s'engage à être présent pour toutes les représentations prévues (1 à 3) et à être présent à tous les cours et toutes les répétitions, sauf cas exceptionnels, afin de ne pas gêner l'apprentissage des chorégraphies.

Le spectacle et les Mélie Démos sont deux événements demandant un certain investissement financier en termes de salle, de matériel et de costumes, une participation financière sera donc demandée au moment de la réservation des places et éventuellement lors de la location/achat des costumes.

Les membres du bureau de Mélie Danse sont bénévoles et donnent leur temps et leur énergie pour faire vivre l'association sur leur temps libre. Merci de respecter leur investissement et de vous montrer indulgents, bienveillants et cordiaux envers eux, même en cas de problème de communication ou d'erreur.

Article 8 : Tenues réglementaires



Les cheveux doivent être attachés de façon à ne pas gêner les yeux et créer des mouvements perturbateurs. **Une bouteille d'eau ou une gourde est obligatoire.** Les chewing-gum sont interdits en cours et les bijoux très fortement déconseillés.

Afin d'assurer une meilleure visibilité du corps en mouvement ainsi que le bon placement de celui-ci, une tenue réglementaire est demandée selon la discipline et selon les moyens de chacun. N'hésitez pas à demander conseils auprès des professeurs.

- Baby/ Eveil / Initiation

Pour les filles : Justaucorps rose avec jupette intégrée, collant sans pieds, cache-cœur (en option) et demi-pointes roses seulement pour les cours de Pierre-Jean.

Pour les garçons : Legging noir et T-shirt.

- Jazz enfant et ados

Legging et T-shirt près du corps, chaussures de danse jazz (bottines pour le niveau 3) noires.

- Jazz adulte

Legging ou pantalon de jazz noirs, T-shirt près du corps, pieds nus.

- Classique débutant

Pour les filles : Justaucorps rose sans jupette, collant rose avec pieds, ½ pointes

Pour les garçons : Legging noir et T-shirt, ½ pointes.

- Classique intermédiaire

Pour les filles : Justaucorps rose pâle (si possible) sans jupette, collant rose avec pieds, ½ pointes

Pour les garçons : Leggings noir et T-shirt, ½ pointes.

- Contemporain débutant et intermédiaire

Pour les filles : Justaucorps rouge, collants sans pieds, pieds nus.

Pour les garçons : Leggings noir et T-shirt, pieds nus.

- Contemporain adultes

Legging ou collant sans pieds, haut moulant larges bretelles couleur au choix , pieds nus.

- Danse sénior

Legging ou pantalon fluide, T-shirt près du corps, pieds nus.

- Pilates

Tenue près du corps, chaussettes. Tapis obligatoire.

- Zumba

Tenue libre, basket/chaussures de danse propre (utilisée seulement pour le cours).

Adhérent : Nom, Prénom de l'élève:

Cours suivi (intitulé, jour et heure) :

Signature de l'élève et/ou du responsable légal précédé de la mention « lu et approuvé ».



Je soussigné·e certifie l'exactitude des réponses fournies dans le formulaire rempli sur la plateforme Helloasso concernant l'adhésion aux cours de l'association Mélie Danse pour l'année 2026-2027.

Nom de l'adhérent:

Prénom l'adhérent:

Pour moi-même:

Nom et jour/heure du cours:

Date :

Signature :



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ QS-SPORT

ATTESTATION DU SPORTIF MAJEUR

Je soussigné, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé CERFA et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date et signature:

ATTESTATION PARENTALE DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné, Madame/Monsieur,..... en qualité de représentant légal deatteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé du sportif mineur et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date et signature du représentant légal: